



O.P.A.H. d'Issoudun



**un interlocuteur unique
pour simplifier vos démarches**

le PACT de l'Indre

UN ORGANISME PARTENAIRE DES COLLECTIVITES LOCALES

La Ville d'Issoudun a confié l'animation de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) au PACT de l'Indre.

Reconnues service social d'intérêt général, les 145 associations départementales PACT constituent le premier réseau associatif national au service de l'habitat.

Dans le cadre de l'O.P.A.H. d'Issoudun, la mission du PACT consiste à rechercher avec vous les meilleures solutions pour la réalisation de vos travaux.

Un accompagnement personnalisé et gratuit

- Des conseils techniques indépendants à domicile pour définir avec vous votre programme de travaux.
- Une évaluation thermique de votre logement avant et après travaux pour s'assurer du financement de votre projet.
- Une assistance administrative et technique pour la constitution et le suivi des dossiers de demande de subventions.

RENSEIGNEMENTS O.P.A.H. :

- Permanence d'information du PACT **sur rendez-vous**, à la mairie le mardi matin,
- Permanence téléphonique du PACT du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

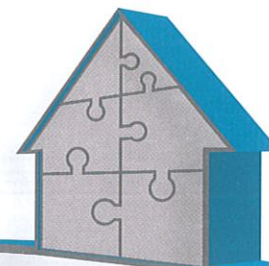
COORDONNEES DU PACT :

24 rue de Provence
36000 CHATEAUROUX
Tél. : 02 54 07 01 08
Mail : accueil@pact36.fr



O.P.A.H.

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat



ISOLER

ADAPTER

AMELIORER

RAVALER

La Ville
d'Issoudun
vous aide !

Des **conseils techniques et administratifs**
pour réaliser vos travaux.

Des **aides financières majorées**
pour améliorer votre logement.

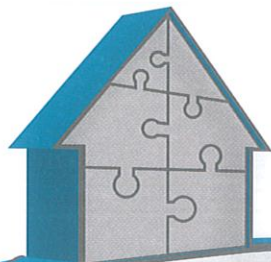


02 54 07 01 08

PACT de l'Indre



Ville d'Issoudun



O.P.A.H.

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

La Ville d'Issoudun lance une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour aider les propriétaires à concrétiser des travaux d'amélioration de leur logement.

POUR QUI ?

- Propriétaires occupants, accédants à la propriété, usufruitiers, nu propriétaires et copropriétaires,
- Propriétaires bailleurs et investisseurs.

POUR QUEL LOGEMENT ?

Logements de plus de 15 ans situés sur le territoire communal.

POUR QUELS TRAVAUX ELIGIBLES ?

- **Travaux d'économie d'énergie** (remplacement des menuiseries, isolation, installation ou remplacement d'un système de chauffage ou d'un chauffe-eau, poêle, VMC...)
- **Travaux d'accessibilité et d'adaptation** (installation d'une douche, rampe d'accès, monte escalier, plan incliné, réorganisation de l'espace habitable...)
- **Travaux de mise aux normes** complètes ou partielles
- **Travaux de façades**

Les aides de l'O.P.A.H.

(dans la limite des dotations disponibles
et de la réglementation Anah en vigueur)

PROPRIETAIRES OCCUPANTS (sous condition de ressources)

- Jusqu'à 50% d'un montant de travaux plafonné entre 10 000 € et 20 000 € H.T., selon le type de travaux engagé et le gain énergétique prévu après travaux.
- Jusqu'à 4 000 € d'aide de solidarité écologique.

PROPRIETAIRES BAILLEURS

- 20% ou 35% d'un montant de travaux plafonné à 750 € ou 1 000 € / m² de surface utile.
- 2 000 € d'aide de solidarité écologique.

Cumul des aides possibles avec :

- l'éco prêt à taux zéro
- le crédit d'impôt développement durable



Ville d'Issoudun



Agence
nationale
de l'habitat



l'éco-rénove
l'économise

Les aides aux façades

- dans le périmètre opérationnel
- pour les façades visibles depuis l'espace public

